

exagéré de vouloir savoir ce qu'on a prévu au juste pour l'avenir dans le domaine? Nous savons que l'expérience dans d'autres domaines du libre-échange ont prouvé que les programmes d'adaptation se déroulent le mieux en période d'expansion économique. La stagnation économique, sans parler de la récession, accroît les problèmes et compromet le succès de cette entreprise. À quoi sert-il de recycler les travailleurs licenciés s'il n'y a pas d'autre emploi à leur donner? À quoi sert-il d'encourager les entreprises à investir dans la terre promise, pour ainsi dire, si les taux d'intérêt élevés compromettent leur croissance? La gestion macro-économique du gouvernement comptera dans le succès du libre-échange dans le domaine.

Le gouvernement a fait un choix. Il a choisi la discipline de fer du marché. Nous devons voir comment se tirera d'affaires ce marché, comment le gouvernement s'attaquera à son déficit budgétaire, comment il fera face aux taux d'intérêt et aux taux de change, et comment il conciliera son engagement à préserver l'intégrité de nos programmes sociaux et de nos programmes de développement régional avec l'impératif de négocier avec les Américains un système précis pour les subventions.

Jusqu'à présent, nos discussions ont porté, à juste titre je dois dire, sur le texte d'un accord incomplet. Cet examen se poursuivra sans aucun doute pendant quelques années, mais nous avons à présent une tâche supplémentaire, celle de surveiller et de juger les conséquences de cet accord. Nous devons exiger la présentation de rapports et prévoir un cadre institutionnel nous permettant de juger de ses conséquences multidimensionnelles et systémiques. Oui, nous devrions avoir une vue d'ensemble et nous devrions en venir à passer un jugement global sur l'Accord de libre-échange. Autrement, de petits événements se produiront, sans jamais prendre l'envergure d'une crise nationale. La fermeture d'une usine n'est pas une crise nationale, mais de petits événements de ce genre se produiront. Le pays ira d'une décision pragmatique à une autre. Il se laissera tenter par l'opportunisme et ira d'une concession à l'autre, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus, ou qu'on ne sache même plus comment, refaire du Canada ce qu'il était.

**L'honorable Jack Austin:** Honorables sénateurs, je remercie d'abord le sénateur MacEachen de son excellente description des faits sur lesquels est fondé le projet de loi qui nous est proposé. Je serais enclin à souscrire à ses arguments, comme tous les autres sénateurs de l'opposition, j'en suis certain.

Aujourd'hui, il y a probablement peu de Canadiens qui s'intéressent à ce débat au Sénat sur le projet de loi C-2. Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. C'est le temps des Fêtes, et les Canadiens se préoccupent plutôt, avec raison, d'autres questions comme la famille, les amis, les sentiments religieux, le bilan de l'année qui se termine et les défis qui les attendent l'année prochaine.

Néanmoins, nous savons tous que les Canadiens se sont beaucoup préoccupés des questions liées à ce projet de loi et qu'ils s'en préoccupent encore au cours des années à venir. Nous savons tous que ce n'est pas là un projet de loi ordinaire que nous étudions pendant quelques jours et qui passe ensuite aux mains de bureaucrates pour jouer un rôle discret dans la vie de quelques Canadiens. Nous savons tous que c'est un point tournant dans la vie de notre pays, un mouvement irréversible

vers un avenir que nous saisissons à peine et au sujet duquel nous ne nous entendons pas.

Beaucoup de Canadiens, soit une majorité de 57 p. 100, ont voté pour le parti libéral ou pour le Nouveau parti démocratique aux élections du 21 novembre dernier, et ont donc voté contre le principe de ce projet de loi. Seulement 43 p. 100 des électeurs ont voté pour le parti progressiste conservateur et pour ce projet de loi.

Le Sénat n'a pas besoin de leçon sur la notion de gouvernement représentatif. D'après nos règles et nos conventions parlementaires, le parti progressiste conservateur, en remportant 43 p. 100 des suffrages exprimés, s'est gagné la majorité à l'autre endroit et du même coup le mandat parlementaire de faire adopter ce projet de loi. Mais comme la majorité des Canadiens se sont prononcés contre le projet de loi, le gouvernement ne doit pas perdre de vue qu'il n'a remporté qu'une victoire conditionnelle.

Les Canadiens jugeront au jour le jour du bien-fondé de la politique gouvernementale, et ils verront à l'expérience si l'acte de foi posé par le premier ministre se révèle avantageux ou pas. Si cette solution s'avère mauvaise, si M. Mulroney a engagé le pays dans un accord beaucoup trop coûteux, il n'y aura pas que lui et son parti pour en payer le prix car malheureusement d'innombrables Canadiens et Canadiennes auront à souffrir, à un degré parfois catastrophique.

C'est parce que la majorité des Canadiens s'est prononcée contre ce projet de loi qu'au Sénat et à l'autre endroit l'opposition a le devoir tout particulier d'obliger le gouvernement à respecter ses garanties et ses engagements et à répondre aux attentes qu'il a fait naître en présentant cette initiative cruciale dans sa forme actuelle en ce moment. Le présent débat est d'une grande importance pour obliger le gouvernement à rendre des comptes ultérieurement. Les déclarations tout à fait précises que le premier ministre et les autres membres de son cabinet ont faites avant et pendant l'élection sont consignées ici et à l'autre endroit, pour qu'on puisse s'y reporter et les relever plus tard.

Le gouvernement nous a donné l'assurance que notre sécurité sociale, nos pensions, notre assurance-chômage, notre assurance-maladie et nos allocations familiales ne sont en rien soumises à ce projet de loi et n'auront pas à en souffrir, non plus que nos politiques de développement régional et nos programmes relatifs à l'éducation et au recyclage. D'autres assurances ont été données au sujet de nos très importantes ressources en eau. On nous dit que l'accord et le projet de loi sont si avantageux pour le Canada et ses travailleurs qu'il n'est pas besoin de dispositions particulières à l'intention des entreprises, des collectivités et des personnes touchées par l'intensification de la concurrence et par la modification des conditions économiques. Les programmes actuels vont suffire, nous assure le gouvernement.

Il appartient au Sénat de s'acquitter de son travail quotidien, de veiller à ce que les Canadiens aient la possibilité de comprendre la nature et la signification des mesures gouvernementales pour leur bien-être. Si on me permet de procéder à un bref inventaire de fin d'année, je dirai que nous nous sommes fort bien acquittés de ces responsabilités au cours de la législature précédente. En particulier, en ce qui concerne les dépenses publiques, les recettes de l'industrie pharmaceutique,